

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg
MAIRIE DE BROUDERDORFF
57565

PROCES VERBAL D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023
à 19 heures

Date de la convocation : 01/06/2023

Membres présents : KLOCK François, BAUMANN Claude, CHRIST Jean-Luc, GIO Bertrand, MARCHAL Stéphanie, PETRI Marie-Paule, CHARBY Christiane, SPAHN Sandrine, MATT Denis, SOUTTER Joseph, BRICHLER Nicolas

Membres absents excusés : KROMMENACKER Roger qui a donné pouvoir à CHRIST Jean-Luc, ISS Arnaud, SICILIANO Serge, LANG Nicolas

Membres non excusés :

Quorum : 8

Secrétaire de séance : SPAHN Sandrine

Points à l'ordre du jour :

- 1- Elections des délégués dans le cadre des prochaines élections sénatoriales
- 2 – Etude diagnostique du système d'alimentation en eau potable
- 3 – Chasse communale : désignation des délégués membres de la commission communale consultative de chasse
- 4 – Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024
- 5 – Décision modificative de crédits budgétaires - budget de la commune
- 6 – Fixation des tarifs périscolaires
- 7 – Interdiction temporaire d'ouvrir des tranchées sur le domaine public routier communal
- 8 – Acquisition d'un tracteur-tondeuse : participation financière de l'U.S.F.B.
- 9 – Contrat pour le logiciel de chasse
- 10 - Communications des décisions dans le cadre des délégations du maire
- 11 - Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Après avoir constaté que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer, il invite les conseillers à désigner le secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il arrête le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 06 avril 2023 et informe l'assemblée que le procès-verbal pourra être consulté sur site de la commune et sera tenu à la disposition du public en mairie.

1- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants
en vue de l'Election des sénateurs

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr François KLOCK, maire,
Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux articles L.283 à L.293 et R. 131
0 R. 148 du Code électoral,

Désigne les délégués suivants :

Délégués titulaires :

- CHRIST Jean-Luc (12 voix)
- KLOCK François (12 voix)

- BAUMANN Claude (9 voix)

Délégués suppléants :

- SOUTTER Joseph (12 voix)
- GIO Bertrand (12 voix)
- SPAHN Sandrine (12 voix)

2- Lancement de l'étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,

L'exposé du Maire entendu,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de lancer une étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable de la commune de BROUDERDORFF, et de passer des contrats (bureau d'études, etc) pour engager une réflexion sur les investissements futurs à réaliser sur les réseaux d'eau potable ;

AUTORISE le lancement des consultations et la passation du marché pour l'étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable de la commune de BROUDERDORFF, et de retenir Moselle Agence Technique en tant qu'assistant à maître d'ouvrage pour le lancement de cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer la demande de subvention aux services de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour un financement espéré de cette étude diagnostique à hauteur de 70%.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des marchés des intervenants nécessaires, en cas de besoin, à la mise en place de l'étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable : bureau d'études, AMO, etc.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

3- Baux de chasse communale 2024-2033 – Désignation des membres de la commission communale consultative de chasse

Dans le cadre des baux de chasse 2024-2033, le Maire invite les membres du conseil municipal à désigner 2 élus qui seront membres de la commission communale consultative de chasse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne :

- Mr CHRIST Jean-Luc
- Mr SOUTTER Joseph

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

4- Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications sur le contexte réglementaire et institutionnel concernant la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte, à compter du 1^{er} janvier 2024 le référentiel M57 (communes de moins de 3500 habitants) pour le budget de la commune,
- décide de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2024
- autoriser le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- autorise le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

5- Décision modificative de crédits n° 1 – Budget de la commune

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les modifications de crédits budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Articles	Intitulés	DEPENSES	RECETTES
2051	Concessions, droits similaires	- 4.000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		- 4.000,00
	TOTAUX.....	- 4.000,00	- 4.000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Articles	Intitulés	DEPENSES	RECETTES
6512	Droits d'utilisation – informatique en nuage	4.000,00	
023	Virement à la section d'investissement	- 4.000,00	
	TOTAUX.....	0	0

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

6- Accueil périscolaire : Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2023-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2023 – 2024 et de les maintenir comme suit :
 - Garderie du matin (7 h 30 – 8 h 25) : **1,70 euros / enfant et par jour de présence**
 - Cantine scolaire (11 h 35 à 13 h 10) : **8,00 euros (dont 3 € de frais de garde et 5 € de frais de repas) / enfant et par jour de présence**
 - Garderie du soir (16 h 20 à 18 h) : **2,20 euros / enfant et par jour de présence**
- Valide les règlements de fonctionnement de ces deux services.

Adopté à : 11 voix POUR et 1 voix CONTRE.

7- Interdiction temporaire d'ouvrir des tranchées sur le domaine public routier communal

Sur proposition du maire,

Vu l'article L115-1 du code de la voirie routière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'interdire toute intervention pendant 3 ans pour l'ensemble des voies communales et dépendances du domaine public ayant fait l'objet de travaux de rénovation ou de réaménagement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

8- Acquisition d'un tracteur-tondeuse – participation financière de l'U.S.F.B.

Le Conseil Municipal, rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'acquisition d'un tracteur-tondeuse destiné essentiellement à la tonte des terrains de football de la commune, l'Union Sportive Foyer de Brouderdorff avait fait une proposition d'aide financière à hauteur de 6.800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la participation financière versée s'élevant à 6.800 €
- Autorise le maire à encaisser le chèque correspondant.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Point 9 – Contrat pour le logiciel de chasse : Ce point est reporté à une séance ultérieure en raison du transfert non acté à ce jour du logiciel de gestion de la chasse dénommé CHAZ à une autre société.

10-Communication des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Mr KLOCK François, maire, communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations, à savoir :

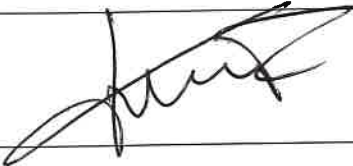
- 1- Attribution d'une concession dans le cimetière (columbarium) à Mr Henches Philippe d'une durée de 30 ans pour un montant de 2.000 €.
- 2- Attribution (renouvellement) d'une concession dans le cimetière (tombe simple) aux ayants-droits de Mme KUHN Ginette d'une durée de 30 ans pour un montant de 170 €.
- 3- Attribution (renouvellement) d'une concession dans le cimetière (tombe double) à Mme LE NABEC Anita épouse HARTOIN d'une durée de 30 ans pour un montant de 220 €.
- 4- Attribution (renouvellement) d'une concession dans le cimetière (tombe simple) aux ayants-droits de Mr CHRISTOPHE Vendelin d'une durée de 30 ans pour un montant de 170 €.

Communications – Divers

- Le maire adresse ses remerciements aux personnes présentes à la journée éco-citoyenne.

- Il répond aux doléances émises par des parents par rapport à la cantine scolaire.
- Il informe le conseil que suite à la suppression d'un poste au sein de l'école élémentaire et de la disponibilité d'une salle de classe, la salle de la cantine scolaire sera déplacée au rez-de-chaussée.

La séance a été clôturée à 21 heures.

Nom - prénom	Qualité	Signature
KLOCK François	Maire	
SPAHN Sandrine	Secrétaire de séance	